

Rencontre avec les collectivités territoriales partenaires du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a reçu hier les élus des collectivités territoriales impliquées dans le financement du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (Ville, Agglomération, Département, Région). Ils ont fait un point sur la situation de cet événement culturel incontournable pour la vitalité du territoire angoumois, le secteur de la bande dessinée et le rayonnement international de la France.

Sur la base des propositions du médiateur désigné par la ministre en mars dernier, qui doit achever sa mission fin novembre, ils ont échangé sur l'avenir du FIBD. Ils partagent les conclusions formulées par le médiateur, notamment une nécessaire réforme de la gouvernance du festival, dans le respect de son indépendance éditoriale et au sein de laquelle chacun aura sa place. C'est la condition qui permet de garantir l'équilibre indispensable à la pérennité, l'attractivité et la qualité artistique d'un FIBD au projet renouvelé, auquel l'ensemble des parties prenantes est attaché.

Les collectivités ont toutes fait part de leur volonté commune de créer une nouvelle association rassemblant l'ensemble des acteurs concernés. L'association « festival international de la bande dessinée » a vocation à en faire partie et est sollicitée à cet effet.

Cette structure légère devra garantir aux acteurs historiques du FIBD, aux collectivités publiques et aux organisations professionnelles représentatives, une meilleure coordination et une implication plus forte dans les décisions importantes de la manifestation.

Une convention d'objectifs et de moyens sera mise en place dès l'édition 2018. Elle définira les objectifs que les collectivités publiques et les organisations professionnelles assignent à la manifestation ainsi que les moyens financiers alloués en conséquence.

Enfin, la ministre et les élus ont rappelé que la tenue de l'édition 2017 du FIBD, garantie grâce à la médiation et avec le soutien des professionnels, est une étape importante du processus engagé.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr